

Assemblée du 9 mai 2011 (0)

Assemblée spéciale des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 9 mai 2011 à 19H30.

Sont présents : Mesdames Nancy Brisson et Huguette Savard ainsi que Messieurs Mario Desbiens et Gilles Cayouette, tous conseillers et conseillères, ainsi que M. Georges Bouchard, maire. Il y a quorum à cette réunion qui est présidée par M. Georges Bouchard.

Absence : Messieurs Francis Tremblay et Pascal Gauthier.

Ordre du jour

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Soumission travaux Préco Sud (pavage)
2. Soumission travaux Préco Sud (trottoirs et bordures)
3. Soumission travaux Préco Sud (location de machinerie et main d'œuvre)
4. Avis motion, règlement d'emprunt 309-11, travaux supplémentaires Préco sud
5. Travaux Préco Nord (rapport de l'ingénieur et rencontre prochaine)
6. Rapport d'inspection de voirie
7. Honoraires attribuables à l'inspecteur municipal
8. Projet assainissement des eaux
9. Facture de l'entreprise Sanidro
10. Chemin du rang IV limite de St Henri et Ste Monique
11. Levée de l'assemblée

Résolution # 1 **Soumission travaux de pavage Préco Sud (CAL)**

Attendu que la municipalité de Sainte Monique a procédé par appels d'offres en vue d'effectuer des travaux de pavage sur les rues dont les infrastructures seront remplacées dans le cadre du programme Préco Sud;

Attendu que la municipalité a reçu les offres de services ci-après, taxes incluses;

Compagnie Asphalte Ltée (CAL)	448 462.91 \$
Inter Cité Construction Ltée	468 750.11 \$

Attendu que les soumissions sont conformes et ont été reçues dans le délai prescrit, que la proposition de la Compagnie Asphalte Ltée (CAL) est la plus basse;

Il est pour ces motifs proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat des travaux de pavage à l'entreprise Compagnie Asphalte Ltée (CAL). L'acceptation de cette soumission est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 309-11.

Résolution # 2 **Soumission travaux bordures et trottoirs Préco Sud**

Attendu que la municipalité de Sainte Monique a procédé par appels d'offres en vue d'effectuer des travaux de construction de bordures et trottoirs sur les rues dont les infrastructures seront remplacées dans le cadre du programme Préco Sud;

Attendu que la municipalité a reçu les offres de services ci-après, taxes incluses;

BMQ Inc	274 795.64 \$
Entreprises R&G	276 101.51 \$
Constructions Unibec	330 356.58 \$
Design Paysage	338 945.39 \$
Béton LR	366 496.73 \$
Inter-Projet	367 438.67 \$
Terrassement Belleau	378 971.51 \$

Attendu que les soumissions sont conformes et reçues dans le délai prescrit, que la proposition de l'entreprise BMQ est la plus basse;

Il est pour ces motifs proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat des travaux de construction de bordures et trottoirs à l'entreprise BMQ Inc. L'acceptation de cette soumission est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 309-11.

Résolution # 3 Soumissions location machinerie, main d'œuvre Préco Sud

Attendu que la municipalité de Sainte Monique a procédé par appels d'offres en vue d'effectuer des travaux de remplacement de conduites sur les rues Pie XII, De la Fabrique et Honfleur dans le cadre du programme Préco Sud;

Attendu que la municipalité a reçu les offres de services ci-après, taxes incluses pour la location de machinerie et main d'œuvre :

Terrassement Belleau	222 242.04 \$
Entreprise PJS Inc	242 723.48 \$
Terrassement St Louis	259 448.52 \$
Équipement JM Gagnon & Fils	274 778.04 \$
Inter-Projet	281 591.67 \$

Attendu que les soumissions sont conformes et ont été reçues dans le délai prescrit, que la proposition de l'entreprise Terrassement Belleau est la plus basse;

Il est pour ces motifs proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de location de machinerie et main d'œuvre à l'entreprise Terrassement Belleau. L'acceptation de cette soumission est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 309-11.

Avis de motion Emprunt pour travaux supplémentaires Préco

Mme Nancy Brisson conseillère, donne un avis de motion que lors d'une subséquente assemblée, il y aura présentation d'un règlement modifiant le règlement 302-10 en vue de décréter une dépense supplémentaire de 1,100,000 \$ et d'augmenter l'emprunt du même montant en vue de prolonger les travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout dans divers segments de rues de la municipalité de Sainte-Monique dans le cadre du programme PRECO.

RAPPORT D'INSPECTION DE VOIRIE

Les membres du conseil ont effectué une tournée complète des chemins de la municipalité. Les priorités qui ont été identifiées cette année s'appliquent au rang 7, à savoir un segment entre les résidences 637 et 733 de ce rang, ensuite le chemin de la pointe qui devra être rechargé à divers endroits et recouvert de poussière de pierre. Figurent également la côte du rang 6 Ouest (Centre Touristique) qui est démolie et la rue de la Rivière qui nécessiterait du rechargement de pierre concassée de gros calibre, soit de 3.5 à 5 cm (1.5 à 2 pouces). Les travaux seraient estimés à environ 200 000 \$, incluant le pavage.

La côte de la route du quai fait l'objet d'une mention quant à la nécessité dans les prochaines années d'être pavée car les plaisanciers qui se rendent au quai doivent freiner dans cette côte parce que la pente est fort prononcée. Lorsqu'ils doivent monter sur cette côte, ils accélèrent et n'ont pas toujours l'air d'aller pour la monter, ce qui provoque des ornières dans la chaussée de gravier.

INSPECTEUR MUNICIPAL (HONORAIRES)

Comme il le fut réclamé antérieurement, l'inspecteur municipal assiste aux réunions du conseil et agit en tant que personne ressource lorsque certains dossiers relatifs à l'urbanisme requièrent des précisions. A cet effet, lorsqu'il est présent aux assemblées, celui-ci facture des honoraires à raison d'un taux horaires pour sa présence aux assemblées.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est opérationnel et que l'inspecteur assiste aux réunions du comité, il y aura lieu qu'il facture ses heures lorsqu'il agira à titre de personne ressource sur ce comité et qu'il n'est plus requis de facturer des honoraires pour sa présence au conseil. Si l'inspecteur assiste aux assemblées, celui-ci doit être informé que seuls les heures de présence consacrées aux réunions du CCU seront reconnues comme étant assujetties à être facturées.

PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Le dossier a fait l'objet d'une évaluation par le service d'ingénierie du MAMROT pour fins de subvention et il ne saurait être accepté tel quel puisqu'il manque certains éléments, entre autre le volume de la fosse de rétention et le nombre d'étangs aérés qui passerait de 2 à 3 selon une nouvelle norme environnementale. Le projet qui est à la phase de concept doit être partiellement amendé pour être approuvé. Considérant que le consultant qui avait la charge de ce dossier (M. Camil Tremblay) est décédé et que le projet doit être remis à jour, il sera nécessaire de faire parvenir le dossier à la firme qui le prendra en charge (Génivar). Au cours de l'automne dernier, les Consultants CTA avaient consacré des heures de travail à ce dossier, ce qui représente une facture de 5,126.62 \$. Bien que le dossier ne soit pas terminé, le conseil estime que cette facture doit être acquittée en vue de le finaliser. La résolution suivante le confirme...

Résolution # 4 Assainissement des eaux facture consultants CTA

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité que la municipalité assume le paiement d'une facture de 5126.62 \$ relative à des honoraires d'ingénieur des Consultants CTA pour l'élaboration du concept d'assainissement des eaux et que cette facture soit reconnue comme paiement final des honoraires applicables à ce dossier pour la firme concernée.

Résolution # 5 Permis d'intervention MTQ, travaux rue Honfleur

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte Monique demande au ministère des Transports un permis d'intervention afin d'effectuer des travaux sur la route régionale (rue Honfleur) en vue de remplacer des conduites d'aqueduc et d'égout. Aux fins de la présente résolution, la municipalité s'engage à effectuer à ses frais les travaux de restauration de la route selon les normes du ministère.

Résolution # 6 Pompage des égouts, travaux Préco

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste Monique assume les frais de pompage de matières contaminées au montant de 11 367.26 \$ par la firme Sanidro lesquels travaux ont été réalisés lors du remplacement des conduites sur la rue Rossignol au cours des travaux PRECO secteur nord l'automne dernier.

CHEMIN DU RANG IV

Une entreprise exploitant un ban de gravier à proximité de Sainte Monique a prélevé de façon intensive et abusive du gravier à la limite d'un chemin qui a été aménagé sur la limite territoriale des municipalités de Ste Monique et St Henri de Taillon. Cette pratique causera à coup sûr des dommages à la route parce que la pente minimale de 45 degrés n'a pas été respectée. On constate qu'une partie de l'accotement s'enlise vers la coulée où l'entrepreneur procède à l'accumulation d'une réserve de gravier. A moins de corriger la situation dans les plus brefs délais, le conseil municipal donne ordre de mettre en demeure l'entrepreneur et de lui exiger d'assurer l'intégrité du chemin et d'assumer les dommages qu'il est en train de provoquer ou que la situation pourrait occasionner.

Considérant que l'entrepreneur avait déjà été avisé l'automne dernier de cette situation, il y aura lieu de prendre directement contact avec lui et de connaître ses intentions puisque plusieurs citoyens de Saint Henri de Taillon ont également accès à leur propriété en empruntant ce chemin.

Résolution # 7 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée à 20H10.

M. Georges Bouchard, maire

Jean Claude Duchesne, dg.